

Par SDÉ, courriel et messenger

Le 16 novembre 2018

M^e Véronique Dubois
Secrétaire
Régie de l'énergie
Tour de la Bourse
800, rue du Square-Victoria
2^e étage, bureau 2.55
Montréal, Québec H4Z 1A2

Me Simon Turmel
Avocat

Hydro-Québec
Vice-présidence – Affaires juridiques
4^e étage
75, boul. René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Tél. : (514) 289-2211, poste 3563
Télec. : (514) 289-2007
C. élec. : turmel.simon@hydro.qc.ca

OBJET : Demande relative à l'établissement des tarifs d'électricité pour l'année tarifaire 2019 – 2020
Votre dossier : R-4057-2018/ Notre référence : R056265 ST

Chère consœur,

Par la présente, Hydro-Québec dans ses activités de distribution d'électricité (le « Distributeur ») fait suite à la correspondance de la Régie de l'énergie du 12 novembre 2018 relativement à la planification de l'audience.

À cet effet, vous trouverez en annexe un document présentant, sous forme de tableau, les détails relatifs à la composition des trois panels du Distributeur ainsi que les sujets couverts par ceux-ci. Le Distributeur se réserve le droit d'ajuster, au besoin, la composition des panels.

Le Distributeur précise que le président d'Hydro-Québec Distribution, M. Éric Filion, fera une allocution d'ouverture d'une durée estimée à 20 minutes. Les trois panels requerront pour leur part entre 10 et 20 minutes pour l'adoption de la preuve et émettre certaines précisions, le cas échéant.

Par ailleurs, le Distributeur souligne que, à moins d'un avis contraire de la Régie, il ne couvrira pas les sujets du taux de rendement, des modifications aux conditions de service de même que de l'efficacité énergétique, à l'exception toutefois de la GDP résidentielle et des suivis relatifs aux réseaux autonomes.

Le Distributeur se réserve quinze minutes de contre-interrogatoire par intervenant.

Le temps requis pour l'argumentation finale est approximativement de 2h30.

Veillez recevoir, chère consœur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

(S) Simon Turmel

SIMON TURMEL, avocat

ST/ab

c.c. Intervenants